



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 10 juin 2022 à 20 heures 00 minutes
Salle du Conseil Municipal – Place de l'Hôtel de Ville

Présents :

Mme ADAM Marie-Françoise, Mme ARNOULD Carole, Mme BAROTTE Mauricette, M. BOULANGER Patrick, Mme CLEMENT-DEMENGE Agnès, Mme DA SILVA Maria Isabel, M. DEMANGE Michel, Mme DOLL Marie-Hélène, Mme FERREIRA Deolinda, M. HANS Francis, M. LABREUCHE Denis, Mme LAURENT Noëlle, M. LEVAIN Jean-Luc, Mme MILLOTTE Nathalie, Mme RENAUX Sandrine, M. TISSERAND Jean-Charles, Mme VINCENT Armelle

Procuration(s) :

M. AMYOT Stéphane donne pouvoir à M. HANS Francis, M. BOLMONT David donne pouvoir à M. TISSERAND Jean-Charles, Mme FAIVRE Danièle donne pouvoir à M. DEMANGE Michel, Mme HERTELER Françoise donne pouvoir à Mme BAROTTE Mauricette, M. LE ROUX Yves donne pouvoir à M. DEMANGE Michel, M. MATHIEU Jean-Guillaume donne pouvoir à M. HANS Francis, M. PETIN Eric donne pouvoir à Mme MILLOTTE Nathalie, M. VALENTIN Didier donne pouvoir à Mme RENAUX Sandrine, M. EL MAZIOUA Amani donne pouvoir à Mme ARNOULD Carole

Absent(s) : M. Rémi LAROCHE

Excusé(s) :

M. AMYOT Stéphane, M. BOLMONT David, Mme EL MAZIOUA Amani, Mme FAIVRE Danièle, Mme HERTELER Françoise, M. LE ROUX Yves, M. MATHIEU Jean-Guillaume, M. PETIN Eric, M. VALENTIN Didier

Secrétaire de séance : M. TISSERAND Jean-Charles

Président de séance : M. DEMANGE Michel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes-rendus des réunions des 08 et 15 avril 2022 et l'ordre du jour de la présente réunion.

2022-040 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Vu l'article L. 2122-22 du CGCT et la délibération 2020-005 du 29 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** des Décisions prises.

2022-041 – FINANCES LOCALES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 01

Vu l'examen de la Commission des Finances réunie le 30 mai 2022 qui a émis un avis favorable,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n° 01 au Budget **PRINCIPAL**, telle que présentée en séance.

2022-042 – FINANCES LOCALES – BUDGET FORET – AFFECTATION RECTIFICATIVE DU RESULTAT 2021

Vu l'examen de la Commission des Finances réunie le 30 mai 2022 qui a émis un avis favorable,

Suite à une erreur de saisie du résultat de fonctionnement reporté, et considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, il convient de présenter une seconde fois l'affectation du résultat 2021 au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AFFECTE le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 tel que présenté en séance.

2022-043 – FINANCES LOCALES – BUDGET FORET – DECISION MODIFICATIVE N° 01

Vu l'examen de la Commission des Finances réunie le 30 mai 2022 qui a émis un avis favorable,

Vu la délibération n° 2022-042 du 10 juin 2022,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n° 01 au Budget **FORET**, telle que présentée en séance.

2022-044 – FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Les demandes de subventions par les associations ont fait l'objet d'un examen par la Commission des Finances réunie le 30 mai 2022 qui a émis un avis favorable (compte-rendu en annexe).

Préambule au vote : il est de jurisprudence constante « *que les élus municipaux lorsqu'ils détiennent, en plus de leur mandat électif, des fonctions de président d'associations, soient soumis à l'obligation de veiller à la parfaite neutralité des décisions d'attribution des subventions à ces associations* ». En conséquence, il est recommandé qu'ils ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, à la majorité (23 POUR, 3 CONTRE) :

VOTE le montant des subventions octroyées aux associations pour l'année 2022 telles que présentées en séance.

2022-045 – FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS RENOVATIONS FAÇADES

Vu la délibération n° 2021-009 du 19 mars 2021 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le « NOUVEAU REGLEMENT D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA RENOVATION DE FAÇADES »,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SE PRONONCE POUR les demandes qui répondent aux critères d'attribution retenus.

2022-046 – FINANCES LOCALES – PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le nouveau dispositif de participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques proposé par Remiremont tel que présenté et qui englobe 13 communes,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention s'y rapportant,

DIT que le tarif ainsi arrêté s'appliquera à ces communes sous réserve de réciprocité,

DONNE pouvoir à M. le Maire pour faire application de la présente délibération, accorder les dérogations sollicitées dans l'intérêt de la commune et des familles et mettre en paiement ou en recouvrement ces frais de scolarité le cas échéant.

2022-047 – FINANCES LOCALES - PIECE DE THEATRE - FIXATION DES TARIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE le droit d'entrée à 25,00 € la place pour la pièce de théâtre « LE CLAN DES DIVORCEES », et un tarif préférentiel de 18.00 € pour les étudiants sur présentation de leur carte, et les moins de 18 ans,

ACCEPTTE le principe selon lequel des places au tarif de 0,00€ seront réservées à certaines catégories :

- un nombre de places, tel que défini dans le contrat conclu avec le producteur du spectacle
- six places réservées aux invités de la municipalité.

2022-048 – FINANCES LOCALES - SPECTACLE DE MAGIE - FIXATION DES TARIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE le droit d'entrée à 10,00 € la place pour le spectacle de magie prévu le 27 novembre 2022 (ou une autre date en cas d'évolution de la crise sanitaire) et la gratuité jusqu'à l'âge de 12 ans.

2022-049 – RESSOURCES HUMAINES – FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le reversement de l'aide du FIPHFP perçue par la commune à l'agent concerné,

VOTE l'attribution d'une aide équivalente à la moitié du montant restant à la charge de l'agent concerné, soit la somme de 100.00 €.

2022-050 – SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS)

Le Conseil Municipal, à la majorité (23 POUR, 3 CONTRE) :

APPROUVE ces rapports (eau et assainissement) qui sont consultables en Mairie (après leur vérification par l'observatoire de l'eau et l'assainissement) ainsi que la note annuelle relative aux redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

2022-051 – SPL-XDEMAT - REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la nouvelle répartition du capital social de la société publique Locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- Le Département de l'Aube : 6 562 actions soit 51.11 % du capital social,
- Le Département de l'Aisne : 766 actions soit 5.97 % du capital social,
- Le Département des Ardennes : 298 actions soit 2.32 % du capital social,
- Le Département de la Marne : 566 actions soit 4.41 % du capital social,
- Le Département de la Haute-Marne : 276 actions soit 2.15 % du capital social,
- Le Département de Meurthe-et-Moselle : 394 actions soit 3.07 % du capital social,
- Le Département de la Meuse : 515 actions soit 4.01 % du capital social,
- Le Département des Vosges : 381 actions soit 2.97 % du capital social,
- Les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23.99 % du capital social.

DONNE pouvoir à M. le Maire à l'Assemblée Générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

2022-052 – COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATIONS - NOUVELLE COMPOSITION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ARRETE la nouvelle composition des commissions Finances et Travaux – Bâtiments – Voirie – Réseaux comme suit :

COMMISSIONS	MEMBRES	PRESIDENT	MEMBRES
Finances	08	M. DEMANGE	Yves LE ROUX, Nathalie MILLOTTE, Jean-Charles TISSERAND, Francis HANS, Noëlle LAURENT, Marie-Hélène DOLL, Armelle VINCENT, Carole ARNOULD
Travaux – bâtiments – Voirie – Réseaux	08	M. DEMANGE	Yves LE ROUX, Nathalie MILLOTTE, Francis HANS, Sandrine RENAUX, Mauricette BAROTTE, Patrick BOULANGER, Rémi LAROCHE, Denis LABREUCHE

2022-053 – SIVOM - MODIFICATIONS - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

A l'issue du premier tour, les 4 délégués titulaires et leurs suppléants ayant obtenu le plus de suffrages sont élus :

Délégués titulaires	Délégués suppléants	Nombre de suffrages obtenus	Résultats
Michel DEMANGE	Nathalie MILLOTTE	26	ELUS
Yves LE ROUX	Noëlle LAURENT	26	ELUS
Jean-Charles TISSERAND	Maria Isabel DA SILVA	26	ELUS
Francis HANS	Marie-Hélène DOLL	26	ELUS

2022-054 – ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES - MODIFICATIONS - DESIGNATION DES DELEGUES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DESIGNE ses représentants à cette association comme suit :

- Francis HANS (titulaire), Rémi LAROCHE (suppléant)

2022-055 – SIVOM - MODIFICATIONS DES STATUTS

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 POUR, 0 CONTRE, 24 ABSTENTIONS) :

APPROUVE les modifications des statuts du SIVOM telles que décrites en séance.

2022-056 – INTERCOMMUNALITE – CCPVM - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :



APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), adopté le 12 avril 2022.

2022-057 – MOTION DE SOUTIEN - ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

SOUTIENT l'ensemble du contenu de la résolution adoptée en Assemblée Générale de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) le 14 mai 2022.

Fin de séance à 21h10.

 Le Maire,

Michel DEMANGE
